

MARCHÉS PUBLICS – TIERS LIEUX ARINTHOD - Approbation des lots 8 et 9 des marchés de travaux

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir délibéré,

A DÉCIDÉ

D'APPROUVER l'attribution des lots comme suit :

| INTITULE DU LOT | Rappel estimation en Euros H.T. | Entreprises retenue | Montant du marché en Euros H.T. |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| LOT N° 08 – CARRELAGE FAIENCE | 22 000,00 € | Primatesta | 34 765.50 |
| LOT N° 09 – PARQUET | 40 000,00 € | Paget | 31 852.44 |

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer les marchés correspondants ainsi que tous documents utiles à leur exécution.

MARCHES PUBLICS - Marché de travaux pour l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible « Lac et marais de Viremont »

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir délibéré,

A DÉCIDÉ

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du Code de la commande publique, à lancer une procédure de marché public à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Espace Naturel Sensible « Lac et marais de Viremont ».

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de travaux résultant de cette consultation après avis de la commission d'ouverture des plis et dans la limite du coût d'objectif fixé.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document utile à l'exécution des travaux et toute modification en cours d'exécution dans la limite des crédits disponibles et tout avenant après avis du bureau communautaire.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal chapitre 21.

DE CHARGER Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier.

NATURA 2000 – Actualisation du montant de la subvention pour l’animation du site « Petite Montagne du Jura » en 2025

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir délibéré,

A DÉCIDÉ

D’APPROUVER le budget prévisionnel relatif à l’animation 2025 du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » et le plan de financement suivant :

| DEPENSES prévisionnelles TTC | | RECETTES prévisionnelles TTC | |
|---|------------------|---|-----------------------|
| Rémunérations Frais professionnels Prestations Coûts indirects | 153 968 € | Région BFC gestionnaire : Subvention Europe (80%) Subvention Etat (20%) | 123 174 € 30 794 € |
| Total | 153 968 € | Total | 153 968 € |

D’INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2025.

DE SOLLICITER auprès des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal, par l’intermédiaire de la Région Bourgogne Franche-Comté.

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l’environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier.

D’AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.